

COMMISSION COMMUNALE
POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPES

Le 23 mars 2010

Présents :

M. Fabien RUET, Adjoint au Maire
M. Lionel FREL, Conseiller Municipal
M. Jean CHAGNEAU, Adjoint au Maire
M. Dominique FAU, Conseiller Municipal
Mme Marie LALIRE, groupe Erea Conseil
Mme Céline GAUTIER, groupe Erea Conseil
M. Guillaume COUDIN, groupe Erea Conseil
Mme Françoise BOYER, RHB
M. Alain DUVERNEUIL, association Valentin Haüy
Mme Michèle FOURNET, association Valentin Haüy
Mme Annie LABERGÈRE, AFM
Mme Josiane LABREIGNE, FNATH
Mme Jeanine BOUVIER, SEM 24-47
M. Jean HAITAYAN, Papillons Blancs
M. Michel CARBONNIÈRE, aménagement urbain
M. Jean Paul LASSERRE Communauté de Communes Bergerac Pourpre

Excusés : M. Dominique ROUSSEAU, Mmes ZANETTE, MORALES, LECLERCQ, MM ARTIGES, VERRIER, BIBARD, CHABAUD.

M. FREL accueille les participants à cette première commission de l'année et présente les excuses de M. le Maire. Il indique que le cabinet Erea Conseil va faire un compte rendu de la phase 3 du projet de Plan Directeur d'Accessibilité de la Ville : Voirie et Espaces Publics et Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports Collectifs, travail engagé voici une année. Il propose de terminer avec un débat autour des questions diverses.

Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports Collectifs

- Rappel de la démarche de travail
- Etat des lieux avec relevé des arrêts de transports collectifs
- Le référentiel d'accessibilité d'aménagement des arrêts
- Les scénarios d'aménagement des arrêts et le projet retenu
- Le renouvellement du matériel roulant
- La mise en place d'un système de substitution (évolution du Transport à la Demande existant géré par l'association Bus Adapté Bergeracois avec 2 solutions envisagées)
- Les mesures d'accompagnement prenant en compte tous les types de handicap
- L'estimation financière des actions proposées et calendrier de réalisation
- Les outils de suivi
- Commentaires du diaporama

Constat et remarques : il apparaît nécessaire de cibler et hiérarchiser les opérations à réaliser, tout en sachant que le bilan relevé par le Cabinet Erea-conseil apparaît relativement positif à ce jour.

Il est souligné que le transport à la demande est en réflexion.

L'approche financière approximative du réseau révèle un coût très important d'investissements à réaliser.

Il faudra que la mise en œuvre de ce schéma s'appuie réellement sur la charte d'aménagement réalisée. Il est demandé d'y ajouter les contrastes et couleurs pour le choix du mobilier, par rapport à son intégration dans l'environnement (bâti, revêtement de sol...). En outre, il est réalisé en cohérence avec le projet d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics, sans oublier le schéma directeur cyclable et l'aménagement des boulevards (et les autres projets de la Ville). Il est demandé d'ajouter l'aménagement des cheminements concernés par l'aménagement des arrêts, allant jusqu'aux intersections voisines dans le document finalisé, éléments pris en compte dans le PAV.

M. DUVERNEUIL précise les évolutions réglementaires à venir qui seront à intégrer dans la charte d'accessibilité : les pentes, la matérialisation des arrêts de bus, la signalétique, la situation et les caractéristiques des plaques podotactiles (largeur 1,4 mètre et souhait d'un léger ressaut de 1 à 2 cm), les caractéristiques des plots (noir avec la tête blanche, implantation à 1,4 mètres de part et d'autre de la bande podotactile) ...

Plan d'accessibilité voirie et Espaces Publics

- Rappel de la démarche
- Rappel de l'état des lieux et des obligations réglementaires : 91 km de voirie relevés
- La charte d'aménagement
- Les principes d'actions proposés
- Planning et coût des actions, répartis entre les diverses maîtrises d'ouvrage concernées
- Les outils de suivi
- Commentaires du diaporama

Constat : Malgré les travaux déjà réalisés, il convient d'intervenir pour la mise en accessibilité de certaines places réservées.

Une réflexion est à mener sur l'organisation de la voirie à Bergerac et la réalisation d'un plan global de circulation

Malgré de bonnes conditions de déambulation, l'accessibilité reste très limitée.

Les actions à mener afin d'améliorer ces déplacements (enlèvement d'obstacles, élargissement des trottoirs ...) se révèlent très coûteuses. Les travaux envisagés devront se réaliser avec la Communauté de Communes.

Remarques

Il est souligné qu'il faut prendre l'accessibilité sous toutes ses formes et pas seulement en lien avec le handicap moteur seul.

Le maître d'ouvrage souhaite que le document « charte d'aménagement » soit renommé « charte d'aménagement et d'intégration pour la voirie privée ». M. DUVERNEUIL souhaite voir figurer le pourcentage de cheminement qui sera rendu accessible à l'issue de la réalisation du plan. Il invite les participants à se rendre sur le site internet du COLIAC qui offre de nombreuses aides pour le suivi de la mise en œuvre des plans, notamment en terme de Système d'Information Géographique.

M. FREL informe qu'une réflexion est en cours pour la formation des personnels qui interviennent en régie pour les travaux du patrimoine urbain sur la réalisation des contrastes et la prise en compte de tous les handicaps.

Enfin, il est demandé à ce que la police municipale veille au respect des stationnements, notamment pour les véhicules stationnant sur les trottoirs et gênant la circulation des personnes à mobilité réduite.